Vol. XXVII. Saint-Boniface, Manitoba, 5 Janvier 1898. No. 7.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES.

ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
TOUS LES MERCREDIS
Par la Cie d'Imprimerie "Le Manitoba."

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à l'imprimeur :

ANTOINE GAUVIN,
Saint-Boniface,
Manitoba,
Canada

COLONISATION AU MANITOBA

Notre-Dame de Lourdes

LETTRE DU R. PERE DOM BENOIT

Un célèbre publiciste français faisait remarquer dans un article récent, la singulière aptitude du français moderne à former des établissements lointains et à coloniser des terres nouvelles. Nous pouvons citer, à l'appui de sa thèse, les colonies créées dans ces dernières années au Manitoba et dans le Nord-Ouest canadien, comme Notre-Dame de Lourdes, Saint-Claude, Montmartre, etc.

Notre-Dame de Lourdes compte à peu près sept années d'existence. Voici son état actuel, d'après un recensement fait avec la plus grande exactitude.

La population comprend 628 habitants, dont 308 Français venus de la France, 211 Canadiens-français venus du Bas-Canada et des Etats-Unis, 85 Suisses venus des cantons de Fribourg et du Valais, 21 Belges et Allemands.

Ces 628 habitants possèdent 274 chevaux, 111 bœufs, 278 vaches à lait, 449 autres bêtes à cornes, 205 moutons et 240 porcs. Ils ont 49 faucheuses, 41 moissonneuses-lieuses, 37 râtleuses et 14 semeuses.

Cent trente-sept colons ont des terres ou d'autres immeubles imposables ; 127 ont à la fois feu et lieu, c'est-à-dire un ménage en propre établi sur un immeuble ; 14 possèdent une terre et n'ont pas feu ; 4 ont feu et ne possèdent pas d'immeuble ; 11 n'ont ni feu ni immeuble.

Cent vingt-huit habitants ont un quart de section ou 160 acres, soit 64½ hectares ; 5 ont 2 ou 3 quarts de section ; 4 ont moins d'un quart ; 15 n'ont ni maison ni terre : ce sont généralement de nouveaux arrivés qui gagnent un peu d'argent pour procéder ensuite à leur installation.

Le nombre des acres cultivé s'élève actuellement à 2,327, soit environ 9,308 hectares, conquis péniblement et lentement sur la forêt.

Quatre-vingt-dix-sept colons ont des chevaux ; 28 ont à la fois des chevaux et des bœufs ; 47 ont des bœufs seulement ; 20 n'ont ni chevaux ni bœufs ; 103 ont des vaches ; 25 n'ont pas de vaches.

Quoique le colon ait été éprouvé par la gelée, la grêle et d'autres accidents, les progrès ont été constants pour toutes les familles. On peut en juger par les chiffres suivants :

Il y avait 482 habitants en 1893, 567 en 1895 : il y en a 628 en 1897.

Le nombre des acres défrichés était de 857 en 1893, de 1405 en 1895 ; il se trouve de 2327 en 1397.

On comptait en 1891 7 chevaux possédés par 2 habitants ; en 1893, 82 appartenant à 24 colons ; en 1895, 138 répartis entre 53 maîtres. En 1897, 37 habitants ont 274 chevaux.

On peut espérer que les progrès à venir seront plus considérables encore ; car la plupart des colons sont arrivés avec moins de $200.00 ou de mille francs ; un grand nombre n'avaient d'autres ressources que leurs bras ; plusieurs avaient emprunté l'argent du voyage. Maintenant que les habitants ont des maisons, un commencement de culture, un premier matériel et un premier cheptel, les revenus, selon toutes les vraisemblances, augmenteront rapidement.

Notre-Dame de Lourdes enregistrait 2 naissances en 1891, 15 en 1892, 24 en 1893, 12 en 1894, 31 en 1895, 26 en 1896, 30 en 1897 : total, 145. 3 décès en 1891, 5 en 1892, 4 en 1893, 8 en 1894, 7 en 1895, 6 en 1896, 5 en 1897 : total, 38 décès, la plupart d'enfants. Excédant des naissances sur les décès, 107.

Des 145 enfants nés à Notre-Dame de Lourdes en ces 7 années, 65 sont nés de parents français, 59 de parents canadiens, 15 de parents suisses, 2 de parents d'autres nationalités.

Il y a eu 1 mariage en 1891, 4 en 1892, 7 en 1893, 4 en 1394, 7 en 1895, 6 en 1896, 5 en 1897 : Total, 34. On se marie de bonne heure au Canada, ce qui est un signe et une cause de progrès. Sur les 34 épouses des mariages énumérés plus haut, 20 n'avaient pas 20 ans, 10 avaient de 20 à 25 ans, et 5 seulement avaient plus de 25 ans. Aussi voit-on de toutes parts au Canada des mères entourées de 10 ou 15 enfants, et encore toutes florissantes de jeunesse, qui semblent à peine plus âgées que leurs filles aînées.

Notre-Dame de Lourdes possède un monastère de Chanoines réguliers comprenant 25 membres, avec un cours complet d'études classiques, philosophiques et théologiques ; un couvent de 6 religieuses tenant la principale école et ayant un pensionnat ; 5 autres écoles de langue française placées dans les diverses régions de la paroisse. Ce grand nombre de maisons religieuses et d'écoles établissent dans cette vaste colonie une culture intellectuelle qui égale celle des vieux pays les plus favorisés.

Toutes les autres colonies françaises et canadiennes du Manitoba et du Nord-Ouest ressemblent, on peut l'assurer, à Notre-Dame de Lourdes.

Aussi pourons-nous conclure avec un journal canadien qui s'imprime à Paris : "On persiste à nier le génie colonisateur de la race française, dont il est cependant si facile de voir la preuve dans toutes les parties du monde. A l'heure présente, dans les territoires du Nord-Ouest canadien, de nombreux paysans de France ne s'emparent-ils pas de terres vierges et fertiles qu'ils transforment en fermes plantureuses, se groupant en villages, créant des écoles et organisant leurs services publics sans le concours d'aucun préfet ou sous-préfet ? Personne n'en parait rien savoir en France, et les publicistes spéciaux, physiologues et moralistes, continuent à démontrer que la race dégénère et que l'esprit d'entreprise n'existe plus." (Paris-Canada, 15 nov. 1897.)

DOM PAUL BENOIT.

LE DENIER DE MANITOBA

Le *Denier de Manitoba* n'a pas encore donné tous les résultats attendus. L'imbroglio de la situation, ces derniers temps, explique ce fait. Cependant, chaque semaine, arrivent à St-Boniface, de la province de Québec, des lettres pleines d'encouragement pour cette belle œuvre avec des aumônes abondantes. Nous avons pu en parcourir plusieurs. Qu'on nous permette d'en citer deux :

"Monseigneur,

"Souffrez que l'un de vos innombrables admirateurs, du grand et célèbre défenseur des droits et privilèges des Catholiques Romains de la province de Manitoba, vous offre ses humbles félicitations à l'occasion de votre heureux retour à la santé et de la nouvelle année qui, j'espère, vous apportera la joie et les ineffables consolations. Puissent vos chers enfants du Manitoba jouir longtemps du bénéfice des écoles catholiques que, dans votre sollicitude paternelle, vous ne cessez de leur offrir. Comme témoignage de mon estime personnelle pour Votre Grandeur, je dépose à vos pieds une humble obole que je vous prie d'accepter."

X.

Et un chèque de $25.00 accompagnait cette lettre !

Voici une partie de la seconde lettre :

"Sous ce pli, Monseigneur, vous trouverez cinq dollars pour aider à vos écoles que vous défendez avec tant de courage et d'énergie. Pardon, Monseigneur, je termine, en vous demandant au nom du Divin Enfant Jésus de bien vouloir bénir l'ingrate et bien coupable province de Québec........."

X.

De telles lettres encouragent. Un prêtre canadien des Etats-Unis envoie dix piastres en disant : "Recevez ce petit chèque pour vos écoles ; je veux appartenir au *Denier de Manitoba.*"

Et ces sentiments, nous en sommes persuadés, sont ceux du clergé et de tous les patriotes canadiens-français.

—Le plancher de la maison communale s'étant effondré à London, Ont., vingt personnes ont été tuées et deux cents plus ou moins grièvement blessées.

Chronique de la Province

Saint-Maurice, Man.

Nous avons annoncé par erreur que le Rév. M. Poulin était nommé curé de St-Maurice. On nous assure d'une manière tout-à-fait officielle que le Rév. M. Poulin n'est pas nommé curé de St Maurice, mais qu'il est simple missionnaire, desservant cette place, sous la dépendance de M. l'abbé Gaire, l'intrépide fondateur des trois missions, Grande-Clairière, St-Maurice et St-Raphaël. Voici l'adresse de M. Poulin : Rév. M. Poulin, St-Maurice, *viâ* Reston, Man.

Bruxelles, Man.

Notre dévoué correspondant de Bruxelles, M. L. Hacault, nous envoie, avec ses meilleurs souhaits, des nouvelles très intéressantes sur les élections municipales de Lorne. M. Corbett est élu préfet avec 169 voix contre M. R. English qui n'a obtenu que 45 voix en tout. Or, M. R. English est le fondateur d'une école neutre, et par conséquent, M. Corbett se trouvait être le candidat des catholiques de la municipalité qui, Canadiens et Belges l'ont fortement appuyé. Si partout, l'on savait s'organiser, on verrait que la minorité catholique au Manitoba n'est pas à dédaigner.

Les conseillers élus sont MM. D. Therrien, conseiller sortant, par 9 voix de majorité contre A. Guilbert, tous deux Canadiens-français et catholiques ; Chapdelaine, Canadien-français et catholique, conseiller sortant, l'emporte sur J Lee, protestant ; Simmons, conseiller sortant, anglais, réélu ; M. Cailler, Canadien-français, remplace M. Rondeau. Ainsi, nous avons dans cette municipalité, avec un préfet qui nous est sympathique, trois conseillers franchement catholiques.

Que partout, donc, on s'organise, et on verra que nous comptons, et on s'habituera alors à compter avec nous.

Saint-Norbert.

—Mgr Ritchot, V. G. P. A. le vénérable prélat qui jouit de l'estime et de l'affection de tous en ce pays, a été indisposé ces jours derniers. Il est beaucoup mieux et peut continuer à vaquer à son laborieux ministère paroissial. Nous nous en réjouissons bien sincèrement et nous osons espérer que l'année 98 nous le conservera toujours aussi fort et aussi actif. Mgr Ritchot, l'un des pionniers de notre pays, a actuellement soixante douze ans ?

Le Manitoba.

Mercredi 5 Janvi r 1898

NOTRE PROGRAMME

Notre distingué confrère, *La Vérité* de Québec, nous demande si nous attachons notre fortune à un parti politique. Nous sommes heureux de dire aux dévoués et si patriotes rédacteurs de *La Vérité*, que nous ne voulons être ni libéral, ni conservateur, mais catholique tout court. Aussi, dans les Comtés du Manitoba où nous pouvons espérer la majorité, nos candidats se présenteront avec un programme purement catholique! Mais ces comtés sont rares. Au Manitoba nous ne sommes pas dans la belle Province de Québec, nous ne sommes que la minorité; aussi pour nous défendre comme pour obtenir une plus grande somme de justice, sommes-nous obligés, dans la politique manitobaine, de donner notre appui à ceux de qui nous pouvons espérer moins d'injustices. Voilà tout le secret de notre politique, et nous sommes assurés que notre distingué confrère, avec lequel nous sympathisons complètement, ne nous reprochera pas notre programme.

L'ENCYCLIQUE

La Situation

Le Pape a parlé. L'importance de cette parole puissante est si grande que nos ennemis en sont émus et bouleversés.

Nos frères séparés sont convaincus que les catholiques vont s'unir à la voix du grand pontife qui vient de leur recommander de défendre les droits imprescriptibles de l'éducation chrétienne et de marcher à la suite de leurs évêques. L'éducation neutre telle que consacrée par le trop fameux règlement Laurier-Greenway est condamnée par le Pape, et il s'agira pour nous de continuer, de maintenir et de compléter la belle organisation qui a été commencée par notre courageux et dévoué archevêque.

Que va faire la province de Québec? Va-t-elle s'obstiner à suivre ceux qui ont sacrifié les droits des catholiques, des Canadiens-français de Manitoba? Va-t-elle se lever, au contraire, comme un seul homme et demander à ceux qui nous gouvernent à Ottawa de nous rendre justice?

Tous les jours, les Anglais non catholiques nous disent: "Tout dépend de vos coreligionnaires et de vos compatriotes, tout dépend surtout de la province de Québec. Si elle veut, vous aurez tous vos droits scolaires!" Sera-t-il dit que des frères auront délaissé des frères?—Jamais! On est encore trop patriote et trop chrétien dans notre belle province de Québec.

LE "NOR'WESTER"

Et le Parti Conservateur

Nous recevons de la province de Québec des communications de personnages les plus influents qui nous assurent que le *Nor'-Wester* a fait un tort immense au parti conservateur en disant que la question des écoles était morte et qu'aucun parti ne la ressusciterait. Un haut dignitaire ecclésiastique de la province de Québec écrit, entre autres choses: "L'écrit du *Nor' Wester* a fait du mal ici. On a crié et on crie à tue-tête que les conservateurs sont pires que les libéraux et qu'ils sont absolument décidés à ne plus s'occuper de cette épineuse affaire."

Pour notre part, nous avons de graves raisons de croire que le *Nor' Wester* n'exprime point les idées de l'hon. Hugh John Macdonald et du parti conservateur au Manitoba.

Il n'y a aucun doute que Greenway sent sa fin prochaine et que les conservateurs seront bientôt au pouvoir à Winnipeg. Ils ne peuvent que nous traiter mieux que Greenway, s'ils sont fidèles aux traditions du parti qui a voulu nous donner un jour une loi rémédiatrice qui eut été une loi de salut.

Un dernier mot au *Nor' Wester*. Ce journal voulait nous donner, il y a quelques jours, des conseils sur la conduite que nous devrions prendre, et il nous reprochait notre campagne contre le fanatisme sectaire qui a juré de détruire et notre foi et notre langue. Les catholiques et les Canadiens-français devaient être très heureux, semblait-il, d'être mangés. C'est une erreur, chers messieurs du *Nor' Wester*. Nous tenons à notre existence sociale dans ce pays, et nous sommes bien décidés à le montrer à qui le voudra voir. Vous allez compter avec nous! En attendant, au lieu d'expédier de pareils éditoriaux, vous feriez bien mieux d'être plus prudents et de ne pas risquer l'avenir de tout un grand parti dans la Puissance pour flatter une infime faction au Manitoba. A bon entendeur, salut!

LES MAUVAISES LECTURES

Les journaux à sensation

Nos lecteurs savent combien de fois le *Manitoba* a protesté contre les mauvaises lectures et les journaux à sensation; ils savent aussi quelle grande part nous avons toujours attribué à ces productions malsaines dans les événements si dramatiques qui ont bouleversé notre pays. La raison du crime la plupart du temps, écrivions-nous, c'est le mauvais journal, le roman sensationnel qui donne l'idée du mal et indique les moyens de l'accomplir.

Le *Temps*, un des plus grands journaux de Paris, donne sur ce sujet, à propos d'un nouveau crime, un article que nous sommes heureux de reproduire pour nos lecteurs. Ils y verront une fois de plus quel grand devoir incombe à tout vrai patriote, le devoir de rejetter sans merci ces journaux, ces brochures, ces romans qui sont remplis de ces rapports à sensation.

"Est-il absolument sûr que Carrara ait incinéré l'infortuné Lamare? On ne tardera sans doute pas à être fixé sur ce point d'histoire. Mais ce qui est dès à présent certain, c'est que Carrara aimait, la lecture. Sa digne compagne l'initiait, durant les veillées d'hiver, aux sublimes horreurs du roman-feuilleton.

Cependant, l'homme roulait dans sa tête un tas de projets sinistres. Et ce qu'il demandait à ses auteurs favoris, c'était moins une sensation d'art, ou même un simple frisson d'épouvante, que le secret de se défaire proprement d'une victime, après lui avoir soutiré son argent.

D'autres viendront qui, ayant lu l'affaire Carrara, brûleront, à leur tour, un créancier, ou découvriront une manière encore plus terrible, s'il peut s'en trouver une, de le supprimer. L'histoire de ce crime agira sur les esprits faibles et pervers, tout comme l'histoire de tant d'autres crimes avait agi sur Carrara. Il se serait contenté d'être un imitateur: il aura des disciples.

Cela est inévitable avec les habitudes actuelles de reportage intensif. Tous les journaux font une très large place aux faits divers sensationnels. Leur clientelle veut tout savoir sur de pareils événements; elle voudrait même en savoir plus qu'il n'y en a. Ils lui disent tout, heureux encore quand ils ne disent rien de plus que ce qui est.

L'immense majorité des lecteurs ne voit là que la satisfaction innocente d'une curiosité légitime. Il faut des émotions dans la vie, et les petites gens ressentent plus fortement celles qui naissent des événements de la rue. Mais, à côté des simples curieux, il y a les maniaques, les déséquilibrés, les détraqués, et nul ne peut dire d'avance où s'arrêtera dans leur imagination et leur volonté malades le choc produit par ces récits.

Il n'est même pas nécessaire que de pareils individus se trouvent à un moment donné dans des circonstances qui rappellent celles où s'est trouvé le meurtrier, pour l'imiter en tout ou en partie. Les irradiations de l'exemple sont infiniment nombreuses, infiniment variées et complètement imprévisibles.

Y a-t-il un moyen quelconque de remédier au mal? Cela ne semble pas douteux. Supposez un journal qui, au lendemain d'un de ces crimes, ait l'héroisme de dire, "Nous n'en donnerons pas les détails, qui sont trop affreux et malsains." Sans doute, il se trouvera, parmi les lecteurs de ce journal, des hommes que ces questions de contagion morale préoccupent et qui approuveront la résolution prise et annoncée.

Mais d'autres, en beaucoup plus grand nombre, le blâmeront. Ils diront, par exemple: A quoi sert-il qu'un journal se taise, si tous les autres parlent? Et ils iront, peut-être, acheter un de ceux qui ne seront pas tus, en se donnant à eux-mêmes comme excute que le danger n'existe pas pour eux.

Quant à une entente générale, universelle entre les journaux pour faire le silence autour des atrocités de la chronique du crime, c'est un beau rêve.

Ajoutons encore que ce qui est pire que la narration du fait luimême, c'est la façon dont certains journaux le présentent et le corsent, tressant pour ainsi dire des couronnes aux criminels dont ils font des héros.

Lundi dernier, vers 2 heures p.m. est décédé à l'hôpital de Saint-Boniface à l'âge de 18 ans et 9 mois, Alexis, fils ainé de M. Joseph Ouellette de cette ville.

C'est avec douleur que ses amis ont appris sa mort. Depuis quelques jours, il prenait un peu de mieux et on espérait le sauver, mais ce n'était qu'un arrêt dans le cours de sa maladie. Il rendit son âme à Dieu après avoir reçu dans les sentiments de la plus ardente piété tous les secours de notre Mère la Sainte Eglise.

A la famille affligée, les nombreux amis du cher défunt présentent leurs plus sincères condoléances. Le service funèbre a eu lieu ce matin à la cathédrale au milieu d'une nombreuse affluence.

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'une demande sera faite au parlement féderal à sa prochaine session afin d'obtenir un acte changeant le nom de "The Federal Life Assurance Company of Ontario," en celui de "The Federal Life Assurance Company of Canada" ayant ses bureaux principaux à Hamilton Ont., avec plein pouvoir de transiger des assurances sur la vie dans la puissance du Canada et ailleurs, et investir leur agent dans toute province ou campagne ou ils feront affaires, et que les directeurs jugeront àpropos.

Daté a Hamilton ce 2ième jour de décembre 1897.

THOS. C. HASLETT,
Sollliciteur pour la Féderal Life Assurance Company of Ontario.

AVIS

Avis est par le present donné qu'une demande sera faite au parlement fédéral à sa prochaine session pour que "La Lake Manitoba Railway and Canal Company" ait le pouvoir de s'amalgamer à toute autre compagnie de chemin de fer, qu'elle jugera à propos.

C. E. L. PORTEOUS,
Secrétaire,

Daté ce 24ième jour de Décembre, 1897.
27-12-97 9i.

Les Sœurs de la Charité de l'Hôpital Général de Saint-Boniface, ayant été priées plusieurs fois et en divers temps de prendre en pension de jeunes garçons pour les préparer à la première Communion, tout en fréquentant soit les Classes du Collège, soit celles de l'Académie Provencher tout en restant sous les soins des Sœurs; la Communauté a ouvert à cette fin, des salles propices qui leur permettent de recevoir un bon nombre d'élèves admissibles depuis l'âge desix ans jusqu'à douze.

Les conditions suivantes pouront être modifiées selon les besoins des lieux et des circonstances.

Pension $6.00 par mois.
Blanchissage $1 00.
Literie $0.50.
Pour fréquenter l'Académie Provencher $0.50 par mois.

Compagnie de chemin de fer et de mines de la Saskatchewan.

AVIS est donné par le présent qu'une demande sera faite au parlement du Canada à sa prochaine session, à l'effet de renouveler la charte de la compagnie de chemin de fer et de mines de la Saskatchewan, chapitre 78, 54-55 Victoria, et reviser son conseil de direc eurs provisoires; aussi à l'effet de modifier ce dernier acte en donnant le droit de construire un embranchement partant de Saskatoon ou près de là, allant à l'est via Humbolt, lac à la plume, jusqu'à Shellmouth, Man., de la jusqu'a Brandon; aussi a l'ouest depuis le même point de départ, via Battleford, Fort Saskatchewan, jusqu'à et par la passe de la Tête-jaune, de la Barrard, Bute ou Dean Inlets C. B., et aussi au nord jusqu'au lac Vert, de là, via la vallée de la rivière du Castor, Isle la Crosse, Fort Chippeyan, Fort Francis et la vallée de la rivière Pelly et Yukon de Dawson City.

GEO. W. GRANT,
Secrétaire.

Toronto 25 October, 1897, 10 ins.

—Nous renouvelons la mémoire à nos abonnés: que ceux qui ne payeront pas d'ici à quelque temps s'exposeront à des désagréments.

Chronique Locale

—Première séance régulière du Conseil de ville lundi prochain.

—M. C. A. Lemieux est entré au service de la Maison Richard & Cie à Winnipeg.

—Les marchands de bois et de charbon se plaignent; le doux temps fait tort à leur commerce.

—M. L. J. A. Levêque, inspecteur des agences sauvages est retourné lundi dernier au Portage du Rat.

—MM. Modeste Lamontagne et Jean Couture sont partis hier pour un voyage dans la Province de Québec.

—M. Edouard Guilbault annonce aux cultivateurs qu'il a reçu un assortiment des mieux choisis de rouets venant de la meilleure maison du Canada la maison Vizina & Fils, St-Gabriel de Brandon.

—Le R. P. Jabob, O. M. I., missionnaire au Portage du Rat, vient d'être nommé par Mgr l'archevêque maitre des novices du nouveau noviciat des RR. PP. Oblats à St-Charles. Le R. P. Jacob a pris possession hier de sa nouvelle charge. Nos meilleurs vœux l'accompagnent.

—Le R. P. Maisonneuve, O.M.I., de Prince Albert, est descendu à l'hôpital de Saint-Boniface pour se faire soigner d'un commencement de maladie de poitrine. Nous espérons que bientôt le vaillant missionnaire de la Saskatchewan pourra retourner plein de forces et de vie, dans ses chères missions.

—Le R. P Lacasse, O. M. I. vient d'être nommé par S. G. Mgr l'archevêque pour la mission du Portage du Rat. C'est un grand gain pour le Portage, mais c'est une grande perte pour nous. Nous nous consolons à la pensée que souvent nous aurons le bonheur de recevoir la visite du sympathique et si estimé Père missionnaire qui prêcha avec tant de succès la grande retraite à la cathédrale.

—Vendredi dernier, 31 décembre, eut lieu le tirage des deux belles pipes offertes comme primes à ses clients par M. J. B. Leclerc, barbier-coiffeur. Le numéro le plus haut devait gagner la plus jolie, l'autre devait appartenir au numéro le plus bas. M. Alfred Lévêque de Saint-Boniface remporta la première et M. Oct. Lamoureux de l'Ile des Chênes, la seconde. Nos félicitations aux heureux gagnants, et n'oubliez pas pour un bon choix de pipes, tabac, cigares, etc., d'aller chez J. B. Leclerc, avenue Taché.

—L'encan pour nos pauvres, sous le patronage de la Société de Saint-Vincent de Paul, a été un véritable succès, grâce à la générosité si bien connue des catholiques de Saint-Boniface, prêtres et laïques. Nos jeunes gens se sont particulièrement distingués à cette vente de charité. C'est un honneur pour notre ville de voir sa jeunesse donner de si bon cœur une si large part de son superflu pour les pauvres, au lieu de le gaspiller dans des plaisirs plus ou moins malsains.

Cet encan, quoique très peu considérable, et à peine annoncé, a donné environ quatre-vingts piastres.

—Hier mardi, jour anniversaire de l'enterrement de feu Mgr Fabre, archevêque de Montréal, un service très solennel a été chanté à la cathédrale pour le repos de l'âme du vénéré prélat. Mgr Fabre n'était pas un étranger pour nous; ce fut lui qui consacra notre cathédrale, ce fut lui qui imposa les mains à notre dévoué Pontife, ce fut lui encore qui envoya au Manitoba tant de prêtres distingués, la gloire de notre clergé; enfin ce fut lui qui sur son lit de mort écrivait cette lettre admirable de protestation contre le prétendu règlement Laurier-Greenway, lettre qui fut une si grande consolation pour notre intrépide archevêque.

Mgr Langevin voulut malgré sa fatigue chanter lui-même ce service pour le repos de l'âme de son père en Dieu. C'était, la première fois que Sa Grandeur officiait pontificalement depuis sa maladie.

Les officiers étaient: le Rev. M. Gravel, prêtre assistant; les RR. PP. J. Magnan et J. George O. M. I., diacres d'honneur, les RR. MM. Béliveau et Maillard, diacre et sous-diacre d'office. Au chœur, on remarquait encore Messire J. Messier, curé de la cathédrale, et le Rév. P. Jacob O. M. I.

L'église était remplie de fidèles; nous distinguons entre autres l'hon. sénateur Bernier, l'hon. juge Dubuc, son honneur le Juge Prud'homme, MM. S. A. D. Bertrand, Théo. Bertrand, de Lorimier, Genthon, etc., etc.

Le chœur de chant était sous l'habile direction de M. E. Lévêque, le maître de chapelle de la cathédrale.

—Avec leurs meilleurs souhaits de bonheur pour la nouvelle année, les Sœurs de la charité de l'Hôpital St-Boniface offrent leurs sincères remerciments aux charitables amis de leur institution dont les noms suivent, pour leur généreux dons, à l'occasion de Noël et du jour de l'an: La ville de St-Boniface, $100.00. M. A. Macdonald. $50.00. Mun. Montcalm, $25.00. M. R. Dixon $25.00. M. D. D. Douglass, $10.00. M. McAnnany, $10.00. MM. G. Couture, E. Guilbault, Erzinger, Gosselin, Rocan, Richard & Co., Trudeau, La Cie de la Baie d'Hudson, Mdes Gauthier, Monchamp. A. Lévêque McIntyre.

—Le jour de l'an a été célébré avec grande solennité à la cathédrale. C'est notre fête de famille à nous autres Canadiens-français. M. le curé Messier chanta la grand'messe avec diacre et sous-diacre. S. G. Mgr l'archevêque assistait au trône. Ce fut Monseigneur qui donna le sermon de circonstance et son éloquence si sympathique toucha tous les cœurs. *Pax vobis*: que la paix soit avec vous tous. C'était le voeu, le souhait de son âme de Pasteur pour toutes ses ouailles. Paix et union dans la même foi, dans la même espérance, dans la même charité; c'est ce qu'il demande pour tous sans exception. Comme nous regrettons ne pouvoir donner le texte même de cette instruction, une des plus belles qui fut jamais prononcée par notre éloquent archevêque! On y verrait son grand cœur, son ardente charité, son amour pour Dieu et sa Patrie. Mais nous devons malheureusement y renoncer; le sermon n'ayant pas été écrit est irrémédiablement perdu et c'est un grand dommage.

Sur le livre des visiteurs à l'archevêché on relève avec les noms de tous nos catholiques ceux des plus notables personnages de Winnipeg qui sont venus en très grand nombre présenter leurs hommages et leurs vœux à notre digne archevêque

AVIS.

Avis est par le présent donné que demande sera faite au Parlement du Canada à sa prochaine session, au nom de "The Manufacturers guarantee and accident Insurance Company," d'un Acte changeant le nom de la dite Compagnie et celui de "The Guarantee and Accident Insurance Company of Canada" ou en tout autre que le Parlement du Canada permettra et les Directeurs pourront approuver, ratifier et confirmer le règlement passé par la dite Compagnie pourvoyant à l'émission d'actions privilégiées de la dite Compagnie.

Beatty, Blackstock, Nesbitt Chadwick & Riddell, Solliciteurs des requérants.

Toronto, 4 Nov. 1897.

9-11-9ins.

AVIS

Une demande sera faite au parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte constituant la Compagnie de chemin de fer du Pacifique Britannique, avec pouvoir de construire une voie ferrée partant de Victoria, Colombie-Britannique, et allant jusqu'à Winnipeg, Manitoba, *via* Bute Inlet, Cariboo, Edmonton et Prince Albert, avec un embranchement traversant les districts de Carsiar et Yukon et un embranchement descendant les vallées des rivières Canot, Colombia et Kootenay jusqu'au 49e parallèle de latitude; avec pouvoir d'acheter, affermer, se fusionner ou faire des arrangements de circulation avec des lignes ou compagnies existantes sur la ligne de chemin de fer projeté ou s'y rattachant.

Montréal, 10 novembre 1897.

17-11-92 9i C. N. ARMSTRONG.

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'une demande sera faite au Parlement fédéral, à sa prochaine session, en amendant l'acte pour changer le nom de "The Dominion Building & Loan Association," en celui de "The Dominion Permanent Loan Company.

Daté à Toronto, ce 17ième jour de novembre A. D., 189[illegible].

MACDONALD, BOLAND & THOMPSON
Solliciteurs des applicants.

24-11-9. Toronto.

CHEMIN DE FER NORTHERN :-: PACIFIC.

HORAIRE—A partir du 24 Aout 1896.

LIGNE PRINCIPALE.

Allant Nord. Lisez en montant. Fret No. 155 quotidien.	Allant Nord. Ex. de St. Paul No 103 quotidien.	Milles de Winnipeg.	STATIONS.	Allant Sud. Lisez en descendant. Ex. de St. Paul No 108 quotidien.	Allant Sud. Fret No. 154 quotidien.
8.10a	3 00p	0	Winnipeg	11.45	6.45p
8.15a	2 49p	3.0	*Jonction Portage	11 57	7.00p
7.50a	2.33p	9.3	*St. Norbert	12.11p	7.20p
7.30a	2.20p	15.3	*Cartier	12.24p	7.39p
6.59a	2.00p	23.5	*Ste. Agathe	12.42p	8.05p
6.23a	1.51p	27.4	*Union Point	12.51p	8.17p
5.53a	1.38p	32.5	*Silver Plains	1.03p	8.34p
5.28a	1 20p	40.4	Morris	1.20	9.00p
4.52a	1.06p	46.8	St. Jean	1.34p	9.22p
3.30a	12.46p	56.0	Letelier	1.55p	9 55p
2.30a	12.20p	65.0	Emerson	2.15p	11.0[illegible]p
8.35p	12.10p	68.1	Pembina	2.30p	11.45p
11.40a	8.45a	168	Grand Forks	5.55p	7.55a
	5.05a	223	Winnipeg Junction	9.40p	5.00p
	7.30a	453	Duluth	8.00a	
	8.30a	470	Minnéapolis	6.40a	
	8.00a	481	St. Paul	7.10a	
	10.30a	883	Chicago	9.35a	

EMBRANCHEMENT MORRIS-BRANDON.

Allant Est. Lisez en montant. Fret No 130.	Allant Est. Ex. No. 128 mardi, jeudi et samedi	Milles de Morris.	STATIONS.	Allant Ouest Lisez en descendant. Ex. No. 127 Lundi, mercredi, vend.	Allant Ouest. Fret No. 129
8.30a	3.00p		Winnipeg	11 45a	6.45p
8.30p	1.05p		Morris	1.30p	7.00a
7.35p	12.43p	10	*Lowe Farm	1.53p	8.44a
6.34p	12.18p	21.2	*Myrtle	2.18p	9.31a
6.04p	12.08p	25.9	Roland	2.29p	9.50a
5.27p	11.51a	33.5	*Rosebank	2.46p	10.23a
4.53p	11.37a	39.6	Miami	3.00p	10.54a
4.02p	11.17a	49	*Deerwood	3.22p	11.44a
3.28p	11.04a	54.1	*Altamont	3.33p	12.10p
2.45p	10.47a	62.1	Somerset	3.52p	12.51p
2.08p	10.32a	68.4	*Swan Lake	4.06p	1.22p
1.35p	10.18a	74.6	*Indian Springs	4.20p	1.54p
1.08p	10.02a	79.4	*Mariapolis	4.31p	2.18p
12.32p	9.52a	86.1	*Greenway	4.47p	2.52p
11.56a	9.38a	92.3	Baldur	5.01p	3.25p
11.02a	9.17a	102	Belmont	5.22p	4.15p
10.20a	8.59a	109.7	*Hilton	5.40p	4.53p
9.45a	8.43a	117.3	*Ashdown	5.56p	5.23p
9.22a	8.36a	120	Wawanesa	6.03p	5.47p
8.54a	8.28a	123	*Elliotts	6.12p	6.04p
8.29a	8 14a	129.5	Rounthwaite	6.25p	6.37p
7.45a	7.57a	137.2	*Martinville	6.43p	7.18p
7.00a	7.40a	145.1	Brandon	7.00p	8.30p

Numéro 127 arrête à Baldur pour repas.

EMBRANCHEMENT PORTAGE-LA-PRAIRIE.

Allant ouest Lisez en descendant. Train mixt No. 143 tous les jours excepté le dimanche.	Milles de Winnipeg.	STATIONS.	Allant Est. Lisez en montant. Train mixte No. 144 tous les jours excepté le dimanche.
5.45 p.m.		Winnipeg	12.15 p.m.
5.58 p.m.	0.0	*Portage Junction	12.10 p.m.
6.14 p.m.	8.5	*St. Charles	11.44 a.m.
6.19 p.m.	10.5	*Headingly	11.36 a.m.
6.42 p.m.	18.0	*White Plains	11.12 a.m.
7.06 p.m.	25.8	*Gravel Pit Spur	10.47 a.m.
7.13 p.m.	28.2	*La Salle Tank	10.39 a.m.
7.25 p.m.	32.2	*Eustache	10.26 a.m.
7.47 a.m.	39.1	*Oakville	10.03 a.m.
8.00 a.m.	43.2	*Curtis	9.49 a.m.
8.30 a.m.	52.5	Portage-la-Prairie	9.10 a.m.

Les stations marquées * n'ont pas d'agent et le fret doit être payé d'avance.

Les trains Nos. 107 et 108 ont des chars dortoirs et salons entre Winnipeg, Saint-Paul et Minnéapolis, aussi des chars salons réfectoires. Raccordements à Chicago avec les lignes de l'est. Raccordement à la jonction de Winnipeg avec les trains du Pacifique.

Pour les taux et plus amples renseignements au sujet des rapports avec les autres lignes, etc., s'adresser à aucun agent de la compagnie, ou à

H. SWINFORD,
Agent Général, Winnipeg.

AGENCE DE LA VILLE,
486 rue Principale, Winnipeg.

CHAS. S. FEE,
Agent Général des voyageurs et des billets, A. G. R. P. et T., St. Paul.

—N'oubliez pas de nous faire parvenir le montant de votre souscription au *Manitoba*. L'abonnement est payable d'avance.

A Propos d'Agriculture

Ce qu'un Cultivateur doit faire

POUR SE RUINER

Bon nombre de cultivateurs se plaignent de ne pouvoir plus vivre aujourd'hui sur des terres qui, jadis, nourrissaient largement leurs pères et leur permettaient d'élever de nombreux enfants. Chaque année, un certain nombre, après avoir vendu terre et roulant, partent pour les Etats et vont avec leurs enfants, s'engouffrer dans les manufactures américaines.

Pourquoi donc cette émigration regrettable ?

Les terres du Manitoba sont-elles équisées ?

L'élevage a-t-il cessé d'être rémunérateur ?

Mais les voisins de ces hommes qui émigrent, avec des terres moins grandes, trouvent pourtant moyen de vivre à l'aise et d'élever de nombreux enfants. Il nous faut donc chercher ailleurs la cause de résultats si différents, puisque dans les mêmes comtés, dans les même paroisses, les uns réussissent et mettent de l'argent en banque, tandis que les autres perdent leur terre et partent pour l'étranger.

Le R. P. Louis S., dans ses missions de campagne, faisait un sermon original. Il exposait aux cultivateurs, la conduite à tenir pour se ruiner. Lui empruntant son idée, je reproduirai les principales pensées de son discours.

COMMENT UN CULTIVATEUR PEUT SE RUINER

—Avant de vous donner ma recette, j'ai besoin de connaître le caractère de votre femme, parce que, ici comme ailleurs, la femme joue un grand rôle pour le bonheur ou le malheur des familles. La vôtre aime-t-elle la toilette ? Est-elle fière de recevoir nombreuse compagnie à la maison ? De préparer de bons fricots ? De bien traiter les "survenants" ?

—Oui, Monsieur, ma femme est tout ce que vous venez de dire là : chez les marchands, il n'y a rien de trop beau pour elle et ses filles ; quant aux fricots, Dieu sait combien elle en donne pendant l'hiver !

—A la bonne heure !......Voilà une femme qui vous aidera grandement dans votre entreprise..... Mais, à tout seigneur, tout honneur ! Je m'occuperai surtout de vous, d'abord parce que vous êtes le chef de la maison, ensuite parce que votre conduite servira d'exemple au reste de la famille.

Prenez pour règle de conduite les deux maximes suivantes ;

Travailler modérément.

Vivre très largement.

A l'époque des semailles, ne vous pressez pas...Attendez que les autres aient presque fini, pour commencer à ensemencer vos champs. Votre blé aura toujours bien le temps de mûrir pendant l'été.

(A suivre).

—Abonnez-vous au journal *Le Manitoba*, le seul journal français de la Province et du Nord-Ouest, abonnement $1.00 par année payable d'avance.

COMMERCE.

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg corrigés le 3 Jan. 1898.

Marché de la maison.

	$ cts.	$ cts.
Bœuf, rôti, par lb	0 10	à 0 10
Bifteck, "	0 10	à 0 10
Bœuf salé, "	0 08	à 0 10
Bœuf, bouilli, "	0 04	à 0 05
Veau, rôti, par lb	0 08	à 0 10
Veau, côtelettes, par lb	0 08	à 0 10
Porc frais, "	0 08	à 0 10
Porc, par 100 lbs	5 00	à 6 00
Mouton, rôti, par lbs	0 10	à 0 12½
Gigot de mouton, par lb	0 04	à 0 05
Côtelettes de mouton, par lb	0 10	à 0 12½
Jambon, par lb	0 12	à 0 16
Lard salé, "	0 09	à 0 10
Saindoux "	0 10	à 0 12
Saucisse "	0 08	à 0 10
Saucisson de Boulogne, p. lb	0 08	à 0 10
Foie, par lb	0 03	à 0 05
Rognon, par lb	0 05	à 0 06
Tête en fromage, par lb	0 10	à 0 12½
Cœur "	0 04	à 0 05
Langue "	0 10	à 0 12½
Poulets "	0 10	à 0 12
Dindons "	0 10	à 0 15
Œufs, par douz	0 20	à 0 25
Beurre, par lb	0 15	à 0 20

FARINE.

Farine par 100 lbs, Manitoba XXXX	1 25
" Superieure XXXX	1 50
" National Baker	1 70
" Strong Baker	1 90
" Roller Process	2 10

FOIN.

Foin de prairie	4 00 à	5 00
Foin pressé, par tonne	7 00 à	8 00

GRAINS.

Blé dur, par minot	0 65	à 0 75
Avoine, par minot	0 25	à 0 30
Orge "	0 20	à 0 25

LÉGUMES.

Patates, par minot	0 20	à 0 25
Choux, par 100	1 50	à 2 50
Oignons, par minot	1 00	à 1 50

BOIS ET CHARBON.

Tremble	3 25 à	3 50
Frêne, chêne et épinette rouge	4 00 à	4 50
Charbon dur	8 50 à	9 00
Charbon mou	4 25 à	0 00

MARCHÉ DU CULTIVATEUR.

Beurre, frais, la lb	0 15	à 0 20
Beurre, salé, la lb	0 06	à 0 12
Œufs frais, la doz	0 15	à 0 20
Œufs en boites, la doz	0 10	à 0 11
Patates, le minot	0 15	à 0 20
Navets, le minot	0 20	à 0 30
Carrottes, le minot	0 40	à 0 45
Panais, la lb	0 02	à 0 00
Betterave, le minot	0 30	à 0 40
Oignons, le minot	1 00	à 0 00
Choux, par 100	1 00	à 2 00
Oie, par lb	0 08	à 0 10
Canards, par lb.	0 06	à 0 08
Dindes, par lb	0 08	à 0 12
Poulets, par lb	0 08	à 0 10
Bois, épinette, la corde	3 75	à 4 25
" tremble.	2 50	à 3 25
Foin, la tonne	4 00	à 5 00
Foin pressé, la tonne	4 00	à 5 00
Paille, la tonne	3 00	à 4 00
Bœuf vif, par lb	0 02	à 0 03½
Porc, abattu, par lb	0 04	à 0 04
Cochons, vif, par lb	0 03	à 0 04
Mouton, par lb	0 03	à 0 04
Veau, abattu, par lb	0 05	à 0 06
Veau, vif, par lb	0 04	à 0 05
Blé, le minot	0 70	à 0 75
Avoine, le minot	0 28	à 0 30
Orge, le minot	0 30	à 0 35

POISSON.

Poisson blanc, par lb	0 05	à 0 08
Brochet "	0 04	à 0 05
Morue "	0 07	à 0 10

BOIS DE CONSTRUCTION.

1ère planches communes, blanchies.	34 00
2ème " "	19 00
1ère " brutes	17 00
2ème " "	16 00
Doublage brut	15 50
Gros bois à bâtir, 16 pieds et au-dessous	21 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds, pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Lambourdes et soliveaux, 16 pieds et au-dessous	19 00
Lambourdes et soliveaux, au-dessus de 16 pieds pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Clôture	20 00
Tringles 2 et 3 pouces	23 00
Planches, de toute largeur, qualité A.	64 00
" " " B.	54 00
" " " C.	44 00
" " " D.	35 00
1er bois sain, 1, 1¼, 1½ et 2 pouces	64 00
2ème " " "	54 00
Pin 1ère qualité pour planchers, lambris et plafonds	40 00
Pin 2ème " "	35 00